



COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DU 25 JUIN

## *Rémunérations : le temps de négocier ?*

*Chacun se souvient du climat très conflictuel dans lequel le dossier rémunération a été traité en début d'année. Après une accalmie de plusieurs mois, les employeurs abordent à nouveau le sujet. Une Commission paritaire nationale était convoquée, lundi 25 juin à cet effet. Si le ton est aujourd'hui différent, la méthode moins précipitée, le fond du dossier ne varie guère : les primes statutaires (familiale, de vacances, de durée d'expérience) sont menacées, la volonté d'instituer une part variable est réaffirmée.*

*Le temps de négocier est-il venu ? C'est ce que le Syndicat Unifié a tenté de vérifier au cours de cette première réunion où de nombreuses questions ont été posées à la délégation patronale et où nous avons redit nos exigences. Le dialogue qui vient de s'ouvrir nous permettra de vérifier rapidement si les conditions de la négociation existent.*

*Si le temps de la négociation n'est pas aujourd'hui avéré, celui de la mobilisation reste d'actualité.*

### **Ce que veulent les patrons**

La CNCE souhaite organiser le nouveau système de rémunération autour de trois axes majeurs :

- ↪ Qualification (emploi et classification)
- ↪ Compétence (technicité)
- ↪ Performance

Pour la mise en œuvre de ce dispositif, les employeurs proposent :

- ↪ l'instauration progressive d'une part variable avec option laissée aux entreprises de rendre cette part individuelle ou de lui conserver un caractère collectif par unité de travail. Cette part serait plafonnée à 10% du salaire de base,
- ↪ l'intégration de l'ensemble des primes statutaires (Prime de Durée d'Expérience, Prime Familiale et Prime de vacances) au salaire de base des collaborateurs présents à la date de signature de l'accord,
- ↪ la mise en place, négociée, d'un système d'appréciation applicable à tous les salariés.

### **Des inquiétudes**

Cette première présentation a soulevé beaucoup d'inquiétudes. Elle a surtout suscité de nombreuses questions préalables à l'ouverture d'une négociation constructive.

.../...



Le dispositif et notamment la part variable serait mis en œuvre progressivement et en priorité vers les commerciaux pour lesquels la Caisse nationale considère que, si les indicateurs de mesure existent, il reste à définir les mécanismes qui les articuleront.

## **Une véritable négociation**

Le Syndicat Unifié s'est rendu à cette CPN pour entendre les propositions de la CNCE et surtout vérifier si la reprise des négociations sur les rémunérations était possible. Nous avons rappelé que le point salarial était pour nous l'élément incontournable de nos rémunérations. S'agissant de sa revalorisation, nous avons clairement indiqué à la CNCE qu'elle ne pouvait s'exonérer de la reprise et de l'aboutissement des discussions entamées fin 2000.

B. Mettling a précisé que le point n'a pas vocation à être supprimé mais qu'il faut en redéfinir le rôle.

Nous avons par ailleurs indiqué que nous pouvions engager une discussion sur la part variable à condition qu'elle intègre les principes d'avancement dans l'emploi et qu'elle vienne s'ajouter au salaire existant.

Nous avons également précisé être demandeurs, depuis les accords de 1985 qui le prévoyaient, d'un accord national sur l'appréciation.

Enfin, s'agissant de l'intégration des primes statutaires, nous avons demandé que la CNCE envisage un système substitutif aux primes intégrées.

Le Syndicat Unifié a souligné les incohérences relevées dans le discours du jour qui consisterait à vouloir :

- ↳ attirer des jeunes en ne leur proposant que la RGG (avec éventuelle part variable de 10% s'ils sont performants), à moins que la CNCE n'ait déjà envisagé de faire évoluer rapidement le plafond de la part variable bien au-delà de 10%...
- ↳ fidéliser les nouveaux embauchés en ... supprimant le seul élément de fidélisation qui existe à ce jour, à savoir la PDE qui rémunère la fidélité d'un salarié au groupe.

***Un groupe de travail (sous-commission de la CPN) est convoqué le 10 juillet pour évoquer le principe de la part variable. Le Syndicat Unifié se rendra à cette réunion sans préjuger du futur. A l'évidence la mise en place de la part variable constitue une véritable obsession pour nos employeurs. Nous affirmons que le dossier des rémunérations ne se limite pas à cette marotte et passe inévitablement par une négociation plus large, reprenant tous les points évoqués et y intégrant la refonte de la grille de classifications. La CNCE doit se donner le temps de la discussion sous peine de provoquer de nouvelles crispations.***

Le Secrétariat national

Gilles Arnould – Bernard Charrier – Patrick Galpin – Serge Huber – Bettina Larry

